

Nous prions ceux qui n'ont pas reçu notre journal régulièrement de nous demander les numéros qui leur manquent.

A la ville la chose est bien facile, ils n'ont qu'à avertir les porteurs.

Nous avons engagé des porteurs sur lesquels nous pouvons compter maintenant; nous convenons avec nos abonnés qu'il est bien temps.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 24 MARS, 1870.

AVIS IMPORTANT.

Notre agent, M. Edouard Dorion, continuera à collecter dans les différents quartiers de la ville. Nos abonnés voudront bien se préparer à sa visite.

Nous sommes maintenant en état de donner à nos abonnés plus de nouvelles et de faits divers que par le passé. Ils seront satisfaits à l'avenir sur ce point.

Malgré qu'il soit difficile de contenter tout le monde, nous espérons cependant de combler les lacunes qu'on voudra bien nous-signaler.

Nous prions tous ceux qui ne recevront pas notre journal régulièrement de se plaindre immédiatement à notre bureau, au No. 10, Place d'Armes.

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE.

Mercredi, 16 mars.—Grand débat sur la proposition de M. Huntington demandant l'établissement d'un Zollverein ou espèce d'union douanière entre le Canada et les Etats-Unis. Le député de Shefford a, peut-être, cru voiler sa pensée dans le titre, où il est question d'union douanière avec les Etats Etrangers. Précaution inutile: dans son discours, il ne parle que des Etats-Unis. Comme c'est le devoir de tout bon oppositionniste, il débute par une charge bien nourrie contre le gouvernement, dont toute la politique est digne de sa réprobation la plus énergique. Résumons les parties les plus saillantes de son discours.

Une députation, dit-il, a été envoyée aux Indes Occidentales et dans le Brésil pour nouer des relations d'affaires, et, bien qu'elle fit un rapport avantageux sur la facilité pour le Canada de faire avec ces contrées un bon commerce, le gouvernement a de ce côté empêché tout bien et rendu la mission inutile par un tarif hostile. Puisque le gouvernement faillit à son devoir, il faut que les membres prennent au moins la cause du peuple et provoquent des débats de nature à l'éclairer sur ses véritables intérêts et à produire l'uniformité dans les relations commerciales.

Il croit savoir que dans les pourparlers qui ont eu lieu entre Sir John Rose et le Secrétaire Fish, l'été dernier, à Washington, il s'était agi d'inclure les objets manufacturés dans le Traité projeté. Il lui importait beaucoup de savoir si nos minéraux seraient admis aux Etats-Unis. Le gouvernement Macdonald-Dorion avait, en 1864, introduit dans le discours du Trône une clause sur l'élargissement des Canaux et cette espérance donnée aux Américains avait retardé d'un an l'abrogation du Traité de Réciprocité. Cependant le gouvernement avait si stupidement (textuel) administré les affaires qu'on avait perdu de vue cette considération, de même que nos pêcheries et autres privilèges.

Ce thème lui fournit l'occasion de blâmer la politique de représailles que semble vouloir adopter le Cabinet, si les Etats-Unis refusent de s'entendre avec nous. Plusieurs motifs doivent nous empêcher de nous livrer à cette guerre de tarifs. Les Américains nous sont favorables et sont à la veille de céder. L'Angleterre est la cause de leur hésitation: elle ne veut pas de droits qui lui ferment notre marché, et les Américains font retomber sur nous le poids de la rancune qu'ils lui conservent à cause des déprédations de l'Alabama et de sa conduite générale durant leur guerre civile. Ici, l'auteur qui n'a pas cru prudent d'être positif a louvoyé et reculé devant la déduction logique de ses prémisses: il a oscillé entre de prétendus consentements donnés par la métropole, ou à être par elle donnés à tous nos arrangements commerciaux, — et des soupirs comprimés pour l'indépendance.

Il se prononce formellement pour la liberté commerciale ou le libre échange (*free trade*) avec les Etats-Unis, comme seul moyen de relever nos industries languissantes, d'en faire naître de nouvelles, de développer nos ressources inépuisables, d'empêcher la population du Bas-Canada d'émigrer et rappeler les Canadiens qui nous ont déjà quittés. "Une politique de représailles, dit-il en finissant, peut quelquefois être populaire, mais ce n'est pas par les ressentiments et la vengeance qu'on fonde les grandes nations."

Sir Francis Hincks répond. Il reproche sévèrement à

M. Huntington le ton amer et déplacé de son discours. Vous voulez, dit-il, une discussion impartiale et dépouillée de tout esprit de parti, et vous avez consacré la plus grande partie de votre harangue à des attaques usées et ressassées contre le gouvernement. La population est arriérée et rétrograde, dites vous, et c'est là votre principal argument, continue le ministre des finances. Eh! bien, mon absence m'a permis, mieux qu'à personne, de constater votre erreur et les immenses progrès réalisés depuis 1854, de même que l'état de satisfaction générale qui prévaut dans toutes les classes de la société. La tendance non avouée des paroles de M. Huntington est de faire croire que nous ne pouvons obtenir ni assurer notre prospérité sans briser le lien qui nous unit à la grande puissance à laquelle nous sommes fiers d'appartenir; il veut tout autour de nous élever une muraille de Chine tout en admettant les produits manufacturés d'une nation rivale. C'est tout simplement impossible pour deux raisons: une union douanière avec nos voisins bannirait le commerce anglais et ruinerait notre population parce qu'il nous faudrait adopter les tarifs américains. On doit savoir l'énormité des impôts établis là bas, comparés aux nôtres. Pour ne parler que des laines, des cotons, du fer et de l'acier, qui sont une des principales sources de notre revenu, notre tarif ne les taxe qu'à 12 par cent *ad valorem*, ce qui nous a rapporté ou nous a forcés de payer, l'an dernier, à peu près \$8.000,000 (huit millions), tandis qu'avec le tarif américain, qui est à peu près de 45 pour cent, nous aurions payé, pour la même quantité, \$30,000,000 (trente millions!) Les Etats-Unis ne pouvant, à cause de leur dette, réduire de sitôt leur tarif, la politique préconisée par M. Huntington serait ruineuse pour le consommateur, qui n'a ni les moyens ni la nécessité de supporter un tel fardeau. M. Hincks signale en outre la contradiction dans laquelle est tombé son adversaire, qui prêche le libre-échange avec les Etats-Unis et la protection vis-à-vis les autres Puissances. Il prétend aussi que M. Huntington a été très mal informé sur la portée des propositions que M. Rose avait été chargé de faire au cabinet de Washington.

Le reste du discours de M. Hincks peut se résumer en très peu de mots: le Canada avait toujours été prêt, et l'est encore, à renouer avec nos voisins des relations sur un pied de parfaite équité pour les deux parties: mais que le gouvernement américain, quoique bien disposé, ne pouvait rien faire parce qu'il était contrôlé par le comité des voies et moyens dont les membres, obligés de céder à une pression hostile et d'écouter mille intérêts divers et opposés, rendaient la conclusion de tout traité fort difficile. Toutefois, il s'opère un revirement dans l'opinion aux Etats et l'on n'a pas encore perdu tout espoir d'en venir à un arrangement satisfaisant. Quant à la politique de représailles si justement réprouvée, le gouvernement n'y a jamais songé: mais il a le droit incontestable d'établir les droits nécessaires par les besoins de l'Etat et de l'industrie.

J. A. MOUSSEAU.

LE "PAIN DE SUCRE."—CHUTES MONTMORENCY.

Inutile d'expliquer la gravure qui représente les chutes de Montmorency en hiver. Qui ne connaît l'histoire du fameux pain de sucre que le froid y élève à une si grande hauteur et qui fait les délices de la population de Québec. La vieille capitale du Canada tient presque autant à son pain de sucre qu'au siège du gouvernement. Les deux sont, il est vrai, le théâtre de curieuses glissades.

UN CHEF ARABE.

L'une de nos planches donnera à nos lecteurs une idée fidèle de la mâle beauté et de la physionomie expressive des Arabes. Le célèbre baron Larrey a prétendu que l'Arabe était le berceau du genre humain et que la tête de l'Arabe était le type le plus parfait de cette plus noble partie de l'homme.

"AH, MES PETITS GUEUX!"

Plusieurs se reconnaîtront sans doute dans le tableau qui représente deux petits enfants de chœur en train de vider le vin des burettes. Qui n'a pas été enfant de chœur dans sa vie et n'a pas en cette qualité goûté le vin de la messe?

La scène a eu lieu dernièrement dans la sacristie d'une des églises de cette ville.

L'ECHO DU RICHELIEU.

Nous avons remarqué avec plaisir le changement apporté dans la rédaction de notre confrère. Autrefois il n'était pas rédigé du tout, et il avait résolu le problème de faire un journal sans rédacteur.

L'*Ere Nouvelle* avait déjà tenté ce problème et en était mort à la peine. Nous félicitons l'*Echo du Richelieu* d'avoir renoncé à l'épreuve. Il est maintenant bien fait et a une rédaction correcte et soignée.

M. Fréchette de Québec est propriétaire d'une photographie de la Place d'Armes de 1830 qui n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Cette photographie est très intéressante, elle nous fait voir la vieille église française et à côté les tours de Notre Dame à moitié finies. M. Fréchette l'offre en vente et reçoit des souscriptions à l'hôtel Jacques Cartier. Le prix est de 25cts. pour les petites et \$1.00 pour les grandes.

Le procès Guibord se plaide depuis six jours déjà devant l'hon. juge Mondelet. MM. Laflamme et Doure représentent la famille du défunt, et MM. Cassidy, Jetté et Trudel sont les avocats de la Fabrique. C'est une belle cause dans laquelle se soulèvent les questions de la plus haute importance.

Nous ferons, dans notre prochain numéro, l'appréciation des avocats qui ont figuré dans cette circonstance.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Nous ne recevons aucun document ni rapports d'Ottawa: projets de loi, correspondance officielle du Nord-Ouest et autre, rapports des chefs de départements, rien ne nous est envoyé. Est-ce oublié ou mauvais vouloir?

Le procès du prince Pierre Bonaparte, pour le meurtre de Victor Noir, est commencé au milieu d'une grande excitation. Nous donnerons à nos lecteurs tous les détails de ce procès célèbre.

Après les dépositions des officiers de police, M. Ulric de Fonvielle fut entendu. Son témoignage a été écouté avec la plus profonde attention, et on l'a soumis aux plus sévères questions.

Pascal Grousset a été le témoin suivant. Ses réponses aux questions ont été si grossières et sa conduite si défectueuse que la Cour a refusé de l'écouter. Il a été déclaré coupable de mépris et envoyé en prison. Sa déposition a été lue pendant son absence.

La conduite de M. Grousset est généralement condamnée. M. de Fonvielle paraissait trop excité pour donner un bon témoignage, mais sa conduite contraste avec celle de Grousset. Le *Pays* est assuré que la réponse du gouvernement papal à la note du comte Daru a été reçue, et qu'elle refuse d'admettre un représentant français au Concile.

On lit dans l'*Etendard National*:

Un bill pour incorporer la Grande Loge des Cordonniers de St. Crépin, a été présenté dernièrement à la Législature de Massachussets, demandant la permission d'avoir un fonds social de cent mille piastres et une charte pour 20 ans. Le bill fut présenté par M. Chs. Cowley, de Lowell. M. Pratt répondit à M. C. B. Whitney que ce n'était pas l'intention de la Loge d'obtenir une charte dont les dispositions permettent de contrôler le capital; elle voulait seulement exercer les mêmes droits que le capital, mais n'encouragerait pas les grèves, ne limiterait pas le nombre des apprentis, et n'interviendrait pas dans les marchés des membres avec bourgeois. Après cette explication, tous les membres du comité de travail montrèrent la plus grande sympathie aux pétitionnaires, qui réussiraient probablement.

R. I. P.

Le Diocèse de Montréal vient de perdre, à la fleur de son âge, un bien digne ecclésiastique, M. Pierre Barthélémi Barrette, qui est mort dernièrement à la résidence de l'Honorable M. C. S. Rodier. Ce Monsieur est né à St. Anicet le 13 décembre 1840, et il fut ordonné Prêtre le 21 Septembre 1867.

M. Barrette, dont la santé a toujours été très faible, exerça pendant quelques mois, les fonctions de Vicaire dans la Paroisse de St. Henri des Tanneries des Rollands; mais bientôt ses forces ne lui permirent plus de continuer un ministère si fatigant. Il fut alors nommé chapelain de l'Asile de Bethléem que l'Hon. M. Rodier venait de fonder près de sa résidence princière. Cet Honorable citoyen voulut que ce bon Prêtre demeurât chez lui; et tous ceux qui ont visité M. Barrette pendant sa longue maladie savent que les Dames de la maison lui ont porté, jusqu'à son dernier soupir, les soins, les plus assidus avec une attention et une délicatesse à rivaliser avec les sœurs de charité.

Un étudiant en médecine nous communique le fait suivant: Mardi dernier, au moment où M. le Dr. Bibaud, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de cette ville, donnait son cours sur l'œil, M. le Dr. Beaubien, professeur à la même Faculté, nous arriva avec une pièce d'anatomie dont l'histoire est assurément extraordinaire. On sait que le Dr. Beaubien est le médecin de la prison de cette cité: quelques jours auparavant, dans une visite qu'il fit à cet établissement, il avait remarqué, parmi les pensionnaires du gouvernement, deux femmes de mauvaise vie qui, dans une année, ne jouissent de leur liberté que pendant un certain nombre de jours très-restreint. Dans la nuit de lundi, comme ces deux femmes avaient de grandes habitudes d'ivrognerie et qu'elles se trouvaient en même temps dans un *delirium tremens* un peu fort, l'une d'elles se mit dans la tête qu'elle devait s'arracher les yeux. En effet, s'introduisant les index de chaque main aux angles externes des yeux, elle se les enfonça jusqu'aux parois internes des orbites, et par un effort soudain, elle parvint à faire sortir l'œil droit de sa cavité; comme il tenait encore par ses muscles, mais surtout par le nerf optique, elle l'arracha avec violence et le lança sur le plancher de sa cellule, et tout cela fut exécuté en beaucoup moins de temps que je ne mets à le décrire. L'œil gauche seul résista à ses efforts.

On peut concevoir la douleur que cette femme a dû ressentir durant cette opération, quand on saura que l'œil portait avec lui lorsqu'on nous le montra dans l'amphithéâtre, toute la longueur du nerf qui se distribue à cet organe, et que ce nerf prend son origine dans les parties les plus profondes du cerveau.

De l'avis des Drs. Beaubien et Bibaud, cette femme devra probablement mourir d'une méningo-céphalite.